



Fiche de renseignements confidentiels - FD \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Requérant En vertu du paragraphe 13(1) de  
la Loi sur l'intervention en matière de violence entre  
partenaires intimes du Nouveau-Brunswick

(La présente fiche contient des renseignements personnels qui ne doivent pas être communiqués à l'intimé ou au public.)

Est-ce que, pour des raisons de sécurité, le requérant ne souhaite pas communiquer son adresse actuelle à l'intimé?  Oui  Non

Date à laquelle le formulaire a été rempli \_\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)

Nom légal complet du requérant			
Identité de genre		Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Adresse postale			
Adresse de voirie (pour la signification des documents)			
Adresse temporaire			
Téléphone (domicile)		Téléphone (cellulaire)	
Téléphone (travail)		Télécopieur du requérant (s'il y a lieu)	
Adresse de courriel du requérant			
Autres numéros de téléphone sécuritaires			
Veuillez envoyer tous les documents au requérant, à l'adresse suivante :			

Nom légal complet de l'enfant (prénom, deuxième prénom, nom de famille)	Date de naissance de l'enfant (jj/mm/aaaa)	Relation du requérant avec l'enfant (c.-à-d. mère ou père)	Relation de l'intimé avec l'enfant (c.-à-d. mère ou père)	Personne avec qui l'enfant habite

## Autres personnes soumises à l'ordonnance d'intervention d'urgence à l'ordonnance d'intervention d'urgence

Nom (prénom, deuxième prénom, nom de famille)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Adresse	Téléphone

### Questions facultatives sur l'appartenance à la population autochtone\*

Le requérant se considère-t-il comme une personne autochtone au Canada (c.-à-d. membre inscrit ou non inscrit des Premières Nations, des Métis ou des Inuit)?  Oui  Non

Si non, le requérant se considère-t-il comme appartenant à un autre groupe autochtone?  Oui  Non

\*Le requérant **n'est pas tenu** de répondre à la question sur l'appartenance à la population autochtone; il est libre de le faire ou non. Le requérant peut **se considérer comme étant une personne autochtone**, même s'il ne possède pas le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Aucune preuve d'origine ou d'appartenance n'est nécessaire. Ces renseignements sont uniquement recueillis à des fins de recherche et de planification des programmes, étant donné que les Autochtones du Nouveau-Brunswick ont des besoins particuliers en matière de justice civile. Les données globales recueillies dans le cadre de cette question pourraient être présentées dans des rapports annuels, des présentations gouvernementales et des enquêtes spéciales, aux fins de recherche et de planification des programmes gouvernementaux. Le cas échéant, aucun nom ni renseignement personnel ne sera divulgué dans ces rapports. Les personnes qui auront accès aux réponses des requérants à ces questions peuvent comprendre les employés du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, notamment le personnel des tribunaux, les administrateurs de programmes, les conseillers en politique et les gestionnaires de projet ainsi que leurs surveillants immédiats. La présente fiche de renseignements confidentiels sera placée dans une enveloppe avec la mention « confidentiel » dans le dossier de la cour du requérant. Les résultats globaux par rapport à ces questions seront stockés dans un fichier électronique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont l'accès sera réservé à certains employés du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Si le requérant a des questions concernant l'objet de ces questions, il peut communiquer avec la ministère de la Justice et de la Sécurité publique, au 506-462-5100.

**J'ai/le requérant a reçu de l'aide pour remplir ce formulaire de la part de l'assistant désigné suivant :**

<b>Nom de la personne</b>	
<b>Organisme</b>	
<b>Catégorie</b>	<input type="checkbox"/> Service de police municipal <input type="checkbox"/> GRC <input type="checkbox"/> Travailleurs sociaux (Développement social) <input type="checkbox"/> Intervenants de maison de transition <input type="checkbox"/> Intervenants de logement de deuxième étape <input type="checkbox"/> Services d'approche en matière de violence conjugale <input type="checkbox"/> Coordonnateurs des services aux victimes (Sécurité publique) <input type="checkbox"/> Services aux victimes et aux témoins (corps de police)